

des pasteurs et des maîtres sur cette dernière remarque.) Dr. Chalmers dans un sermon sur la cruauté envers les animaux dit: "C'est un sujet sur lequel le public n'a pas tant besoin d'être instruit que d'avoir fréquemment son attention attirée d'une manière directe aux souffrances de ces créatures faibles et délaissées." Il est à espérer que parmi notre clergé plusieurs suivront l'exemple de ce célèbre théologien, et du Rev. Mr. Spaulding de Hartford qui choisit pour le sujet de son discours du dernier jour d'action de grâce, dans les États Unis:—"Notre devoir envers les animaux.

### VACHES RUEUSES.

C'est là peut-être une des choses les plus ennuyeuses et désagréables sur une terre, et à laquelle il est impossible de remédier. La sévérité et les coups sont plus qu'inutiles parce que non-seulement ils font dommage à l'animal mais aussi au lait. Si une vache rue et n'a pas d'ailleurs de bonnes qualités pour contrebalancer sa mauvaise habitude, vendez-la, ou engraissez-la, mais ne la battez et ne la maltraitez jamais. C'est une "habitude" et on ne peut rien y faire. Si la douceur n'y peut rien, la dureté ne réussira pas mieux. Nous avons eu à différents temps des rueuses les plus invétérées et celui qui écrit ces lignes les a traitées pendant plusieurs années. Nous avons essayé les coups, en passant même une corde sur le dos et toute autre espèce de sévérité sans succès; une des vaches (la plus rueuse de toutes) était un prodige pour le lait. Après avoir fait son veau, elle nous donnait pendant plusieurs semaines une telle quantité de lait que le dire nous exposerait à être accusé d'exagération. Si elle n'était pas attachée, elle donnait un seau plein de lait et aussitôt qu'on avait fini de la traire, elle levait le pied, le mettait dans le seau et envoyait le tout voler bien loin. Si elle était de bonne humeur elle ne faisait que mettre son pied dans le seau, mais elle ne voulait plus l'ôter et ainsi tout le lait se trouvait gâté. Il était inutile de lui attacher les pieds de derrière, elle était trop agile pour être domptée de la sorte, il fallait lui attacher le pied avec un nœud coulant à un bout de la corde et fixer l'autre bout solidement de manière qu'elle ne pût atteindre le seau, de la sorte elle se sentait vaincue et en l'attachant pour qu'elle ne pût reculer, le lait était hors de danger. Elle essayait cependant presque toujours, à ruer, mais jamais avant que le pis ne fut bien égoutté. Nous la gardâmes plusieurs années et jamais personne n'eût un animal plus profitable pour le lait. Quelquefois il lui arrivait de se bien conduire, mais si on négligeait de lui remettre la corde sa vieille habitude reparaisait et le lait se trouvait de nouveau perdu. Elle avait été tant battue pour ses ruades avant que nous l'eussions qu'elle était devenue maligne; mais après quelque temps et quand elle ne fut plus traitée avec sévérité elle devint aussi douce que les autres excepté lorsque le temps de la traire était arrivé; nous étions toutefois si convaincu que cette habitude était héréditaire que nous n'élèvâmes aucun de ses veaux lors même que nous la savions si bonne laitière. C'était

en effet de beaux veaux! à six semaines ils pesaient de 36 à 40 lbs le quartier et la viande en était aussi grasse qu'elle pût l'être. Nous avons eu bien d'autres vaches rueuses mais après les avoir connues nous ne les battîmes jamais mais nous les attachâmes comme nous l'avons dit plus haut. — *Canada Farmer.*

Un monsieur de Montréal nous a appris qu'il avait une vache rueuse. Après examen il s'est aperçu qu'elle ruait parce que son garçon la maltraitait. Dès qu'il fut renvoyé elle cessa de ruer lorsqu'on la trayait.

### NE TUEZ PAS LES OISEAUX.

Nous répétons notre demande.—"Ne tuez pas les oiseaux.—Chaque fois que vous tuez un oiseau vous détruisez un ami du cultivateur et du jardinier. Les recherches faites à ce sujet montrent que chaque espèce d'oiseaux a pour mission de détruire les insectes et la vermine, et c'est ce qui constitue la plus grande partie de leur nourriture. Les oiseaux sont généralement plus utiles que nuisibles, et le peuple devrait aimer à avoir soin, de ces beaux petits alliés du cultivateur et du jardinier, au lieu de les exterminer.

(Nous sommes fâché d'avoir remarqué dernièrement dans les journaux que plusieurs personnes ont tué de petits oiseaux dans la ville de Montréal et dans ses environs. Ces oiseaux ainsi que ceux des autres pays sont des destructeurs d'insectes et c'est donc folie que de les détruire. Les magistrats ont donc bien fait d'imposer de fortes amendes aux personnes qui les ont tués.—Ed.)

### SOCIÉTÉ ROYALE POUR LA PRÉVENTION DE CRUAUTE ENVERS LES ANIMAUX.

LONDRES.

Mlle Burdett Coutts a mis dernièrement la pierre fondamentale de la nouvelle bâtisse pour cette Société. Le site en est sur la rue Jermyn et on l'a obtenu par le don magnifique de £5,000 de Mr. George Wood, l'un des membres du comité.

Parmi ceux qui y assistaient se trouvaient Lord Harrowby, l'Évêque de Gloucester et de Bristol, Sir John Bourgoyne, Lady Melville, Sir G. Nugent, Lady Gomm, S. E. Hilditch, Lady Duckett, et Lady Beauchamp. Cette Société, la première de cette espèce a été établie en 1824. Depuis lors environ 16,000 condamnations ont été obtenues contre les coupables et plusieurs espèces de cruauté telles que de lancer les chiens sur un taureau, les combats de coqs et de chiens ont été abolis. Les gens ont aussi été instruits à être plus humains envers les animaux. Les revenus de la Société s'élèvent à environ £4,000 stg.

L'analyse des jugements gardés par la Société fait preuve de beaucoup d'adresse dans la torture des animaux. En 1867, 719 personnes ont été punies pour avoir maltraité les chevaux; les ânes et les mules, 71; les bœufs, 26; les montons et les cochons, 14; les chiens, 28; les chats, 4; divers (à savoir la volaille et les chèvres) 132 610 de ces jugements ont été obtenus dans les provinces.

### LA SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX.

PARIS.

Mr. Le Vicomte de Valmer, le fondateur et le président de cette Société a écrit à la Société établie à Montréal promettant en même temps de lui fournir des copies de toutes leurs publications. Il ajoute:—"Heureux d'apprendre que la protection due aux animaux fait chaque jour de nouveaux progrès, je fais des vœux sincères pour le succès de l'Association que vous avez formée." La devise de la Société de Paris est:—Justice, Compassion.—Hygiène, Morale.

### LA SOCIÉTÉ CANADIENNE PROTECTRICE DES ANIMAUX.



(Incorporée en 1869.)

PATRONS

Le Gouverneur Général—Sir John Young, K. C. B. &c., Sir N. F. Belleau, Sir J. A. Macdonald, K. C. B. Sir G. E. Cartier, Hon. P. J. O. Chauveau.

COMITE.

Wm. Workman, President, Hon. Thomas Ryan, A. M. Delisle, J. G. Mackenzie, W. Sacré, Alfred Larocque, J. W. Weaver, F. P. Pomville, Jas. Ferrier, jr., John Crawford, G. Bouthillier, Chas. Alexander, James Hutton, G. Hooper, Andrew Allan, Alex. Urquhart, Bernard, R. Mont, J. H. Joseph, Peter Redpa, E. H. King, E. A. Prentice, W. Markland Mols, Hon. J. J. C. Abbott, G. A. Drummond, Carter, Q. C., Thos. Davidson, W. H. Kerr, J. Fenner.

Secrétaire-Trésorier—F. MACKENZIE.

Agent et Inspecteur—M. EADON.

La Société a pour but la prévention de toute espèce de cruauté envers les animaux et le progrès de leur bien-être.

La Société se propose d'instruire le peuple plus humain pour tous les animaux, de faire mettre en force les lois contre la cruauté à l'égard, et d'essayer de pourvoir à l'établissement de tueries publiques et de fontaines pour abreuver les animaux et à l'introduction dans notre ville de meilleur pavé pour nos rues &c.

La Société demande instamment à toute personne qui est témoin d'actes de cruauté envers les animaux :

1. De faire des remontrances avec douceur mais aussi avec fermeté à celui qui se rend coupable de cruauté.

2. Si le cas est sérieux et grave remettez le coupable entre les mains de la police.

3. En tous cas obtenez le nom, le numéro, et l'adresse du coupable et adressez un billet (sans contenir ainsi que toutes les circonstances du cas dont il s'agit, à :

La Société Canadienne Protectrice des animaux, Bureau de Poste, Montréal. ou, à F. Mackenzie, Secrétaire-Trésorier.

La Société sollicite, en outre, toute personne de les aider par des communications de ce genre. Elles seront considérées comme privées et confidentielles. Le nom de l'accusateur ne sera révélé qu'avec son consentement.

La Société a en outre besoin de fonds additionnels. La souscription annuelle à la Société est de \$3. Les personnes qui désirent s'y joindre sont priées d'envoyer leurs noms au Sec. Trés. par qui tout don de n'importe quelle somme, pour aider à l'œuvre de la Société sera reçu avec reconnaissance.

### AVIS.

Mr. M. Eadon, de Montréal vient d'être nommé Agent et Inspecteur de cette Société. Ayant été assermenté comme comissaire spécial il a le pouvoir d'arrêter les personnes de la ville et du district de Montréal, qui sont coupables de cruauté envers les animaux.

Imprimé pour la Société Protectrice des animaux, par J. DOUGALL & FILS, Montréal.